



COMMUNE DE CAMPÉNÉAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

Le 20 mars 2026, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac s'est réuni dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Hania RENAUDIE, Maire, suivant convocation transmise le vendredi 20 mars 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : CAILLARD Estelle, DELAROCHE Alexandra, DENIS Stéphane, DRAGON Sandra, DUVAL Aurélien, GABARD Bruno, GOUPIL Evelyne, GRANDVALLET Chantal, GUERIN Quentin, JUGEL Stéven, LE MOIGNE Nolwenn, LEBORGNE Frédéric, NOËL Pierre, O Denis, PAISLEY Bernard, PONGERARD Pascale, REMY Louise, RENAUDIE Hania, WHITE Cécile

Secrétaire de séance : LE MOIGNE Nolwenn

2026-015 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : GRANDVALLET Chantal

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, notamment son article 72 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-12 et L. 2121-15 relatifs au fonctionnement des conseils municipaux ;

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement des séances du Conseil municipal nécessite la désignation d'un secrétaire de séance pour assurer la rédaction des procès-verbaux et le suivi des délibérations ;

CONSIDÉRANT que cette désignation relève des prérogatives du Conseil municipal, conformément aux dispositions légales en vigueur ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1 : De désigner Madame Nolwenn LE MOIGNE en qualité de secrétaire de séance.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 056-215600321-20260320-2026_015_01-DE

Fait et délibéré le 20 mars 2026

Le président de séance,
Hania RENAUDIE, Maire



Le secrétaire de séance,
Nolwenn LE MOIGNE, 2ème adjointe au Maire